

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 04 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 04 avril, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 30 mars 2023, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Eliane GRANET
Mme Danielle GRANOUILLET	M. Thierry TISSERAND
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Elisabeth BRUSSAT
M. Gilles BERGAMI	M. Cédric DAUDUIT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	M. Florent MONEYRON
Mme Déolinda DE FREITAS	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Alain COSSON	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Marie-France MARMY	M. Lucas ANTOINE
M. Christian BOURNAT	Mme Laurence GONINET
M. Guillaume FRICKER	
Mme Sylvie ROCHE	
M. Romain FERRIER	
Mme Anne-Marie OLIVON	

Suppléants présents : M. Patrice BLANC, Mme Nathalie DE LA FUENTE

Absents : M. Bernard FRASIAK, Mme Séverine VIAL, M. René BROUSSE

Etaient représentés (procuration) :

- M. Yannick DUPOUE donne pouvoir à M. Antoine LUCAS
- Mme Annick FORESTIER donne pouvoir à M. Daniel PEYNON
- Mme Isabelle GROUIEC donne pouvoir à M. Thierry TISSERAND
- Mme Agnès TARTRY-LAVEST donne pouvoir à Mme Sylvie EXBRAYAT
- Mme Catherine MORAND donne pouvoir à Mme Sylvie ROCHE
- Mme Michelle CIERGE donne pouvoir à Mme Déolinda DE FREITAS
- M. Gilles MARQUET donne pouvoir à Mme Elyane GRANET

VOTE : En exercice : 35

Présents : 25 / Représentés : 7

Votants : 32

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

OBJET : Finances - affectation du résultat de l'exercice 2023 du budget principal

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 présenté lors du conseil communautaire du 4 avril 2023.

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

REPRISE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022	
Résultat de fonctionnement N-1	
A Résultat de l'exercice 2022 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 345 312.55 €
B Résultats antérieurs reportés précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 7 467 063.00 €
C Résultats à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	+ 7 812 375.55 €
D Solde d'exécution d'investissement exercice 2022 (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	+ 2 021 664.42 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement exercice 2022	
Besoin de financement Excédent de financement	- 1 600 770.76 €
Besoin/excédent de financement F = D + E	+ 420 893.66 €
1) Prévission d'affectation en réserves R 1068 G = couverture obligatoire du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2) (Si C > F, H = C - G)	+ 7 812 375.55 €
DÉFICIT REPORT D 002	-

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité :

- le tableau de la reprise du résultat de fonctionnement 2022 du budget principal.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 11 avril 2023

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente